



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N°44/2018

Portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune d'ECKWERSHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU la demande du Comité des Fêtes d'Eckwersheim,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement des véhicules dans les rues des Charmilles, des Peupliers et l'allée des Erables, le dimanche 7 octobre 2018 ;

A R R E T E

Article 1^{er} : La circulation des véhicules en tous genres sera interdite dans les rues des Charmilles, des Peupliers et l'allée des Erables, le dimanche 7 octobre 2018 entre 6h et 21h dans le cadre de l'opération « vide-grenier ».

Article 2 : Le stationnement des véhicules en tous genres sera interdit dans les rues des Charmilles, des Peupliers et l'allée des Erables, du samedi 6 octobre 2018 à 18h au dimanche 7 octobre 2018 à 21h, dans le cadre de l'opération « vide-grenier ».

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place par le Comité des Fêtes.

Article 4 : Dérogation est accordée aux véhicules de secours et de service d'ordre.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Gendarmerie de Mundolsheim
- EMS, DEPN (DirectionEspacesPublicsNaturels@strasbourg.eu)
- EMS, Service Propreté, Département Collecte des Déchets
- Le SDIS
- La CTS
- M. le Président du Comité des Fêtes.
- Affichage en mairie

Fait à Eckwersheim, le 13 août 2018

Le Maire
Michel LEOPOLD

